



Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 25 septembre 2018, à 19 h 30, à la salle Hélène-Dubé, de l'école secondaire de Rivière-du-Loup, au 320, rue St-Pierre, à Rivière-du-Loup, à laquelle il y a quorum sous la présidence de madame Edith Samson, présidente.

Les membres présents sont les commissaires Sylvain Bureau, Martine Hudon, Yves Mercier, Bernard Pelletier, Nancy St-Pierre et Magali Émond.

Sont présents le directeur général, Antoine Déry, et le secrétaire général et directeur des communications, Eric Choinière.

Sont également présents les commissaires Alain Castonguay, Céline Langlais, Carole Lévesque, Nadia Tardif, Marie-Lyne Cayouette, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, Michel Gagnon, le directeur du Service des ressources financières, Claudel Gamache, et la directrice du Service des ressources humaines, Martine Sirois.

Le commissaire Luc Mercier a prévenu de son absence.

## **1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (À 19 H 30)**

Après la constatation du quorum, la présidente ouvre la séance par les salutations d'usage et souhaite la bienvenue à tous.

## **2. RE 2018-09-2965 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire Yves Mercier et résolu :

**QUE** l'ordre du jour suivant soit approuvé :

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2018
  - 3.1 Affaires découlant du procès-verbal
4. Autorisation de paiement des dépenses des commissaires et du directeur général
5. Mouvements de personnel
  - 5.1 Personnel enseignant
    - 5.1.1 Engagement d'un enseignant à un poste régulier pour l'année scolaire 2018-2019 – Liste de rappel
    - 5.1.2 Demande de congé sans traitement pour une partie d'année – Madame Nathalie-Diana Bélanger, enseignante
  - 5.2 Personnel de soutien
  - 5.3 Personnel professionnel
    - 5.3.1 Engagement à un poste de psychologue – Madame Julie A. Lemieux
    - 5.3.2 Engagement à un poste d'agent de développement au centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir – Service aux entreprises – Madame Brigitte Gagnon
  - 5.4 Autres mouvements de personnel
    - 5.4.1 Prêt de services de plus de trois mois – Madame Meggy Pelletier, psychoéducatrice – Rescision de la résolution n° RE 2018-06-2942

- 6. Autorisation de paiement final
- 7. Levée de la séance

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **3. RE 2018-09-2966 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AOÛT 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 28 août 2018 a été expédié aux membres conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire Yves Mercier et résolu :

**QUE** le secrétaire général soit dispensé de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 28 août 2018, puisqu'il a été expédié aux membres conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* et que le procès-verbal soit approuvé tel qu'il est présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **3.1 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Monsieur Antoine Déry, directeur général, informe que tous les suivis au procès-verbal ont été faits.

### **4. RE 2018-09-2967 AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DES COMMISSAIRES ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire Sylvain Bureau et résolu :

**QUE** soit autorisé le paiement des dépenses engagées par des commissaires et le directeur général sous réserve de la vérification des montants par le Service des ressources financières :

Yves Mercier	68,60 \$
Edith Samson	360,42 \$

Antoine Déry	468,86 \$
--------------	-----------

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **5. MOUVEMENTS DE PERSONNEL**

#### **5.1 PERSONNEL ENSEIGNANT**

##### **5.1.1 RE 2018-09-2968 ENGAGEMENT D'UN ENSEIGNANT À UN POSTE RÉGULIER POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019 – LISTE DE RAPPEL**

**CONSIDÉRANT** les besoins d'enseignants pour l'année scolaire 2018-2019;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'engager prioritairement des personnes inscrites à la liste de rappel;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire Bernard Pelletier et résolu :

**QUE** l'enseignant suivant soit engagé à un poste régulier pour l'année scolaire 2018-2019 :

**24 août 2018 :**

Bouchard, Jean-Pierre      Formation professionnelle  
    Spécialité mécanique de véhicules lourds  
    Centre de formation professionnelle Pavillon-de-  
    l'Avenir

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**5.1.2 RE 2018-09-2969 DEMANDE DE CONGÉ SANS TRAITEMENT  
 POUR UNE PARTIE D'ANNÉE – MADAME  
 NATHALIE-DIANA BÉLANGER,  
 ENSEIGNANTE**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Nathalie-Diana Bélanger, enseignante en santé au centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir, demande un congé sans traitement pour une partie de l'année scolaire 2018-2019, soit du 6 septembre 2018 au 30 juin 2019;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la clause 5-15.03 de la convention collective du personnel enseignant, la commission scolaire peut permettre à une enseignante ou un enseignant de s'absenter sans traitement pour une partie d'année pour tout motif qu'elle juge valable si sa demande est soumise quinze (15) jours ouvrables avant son départ;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire Nancy St-Pierre et résolu :

**QUE** soit accordé à madame Nathalie-Diana Bélanger, enseignante, un congé sans traitement pour une partie de l'année scolaire 2018-2019, soit du 6 septembre 2018 au 30 juin 2019.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**5.3 PERSONNEL PROFESSIONNEL**

**5.3.1 RE 2018-09-2970 ENGAGEMENT À UN POSTE DE  
 PSYCHOLOGUE – MADAME JULIE A.  
 LEMIEUX**

**CONSIDÉRANT QU'**un poste de psychologue, régulier temps plein à 100 %, a été ouvert aux Services éducatifs jeunes;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de combler ce poste qui fait partie du plan d'effectif du personnel professionnel;

**CONSIDÉRANT QUE** la commission scolaire a suivi la séquence prévue à l'article 5-2.00 de la convention collective des professionnels;

**CONSIDÉRANT QU'**un comité de sélection a été formé et qu'il recommande l'engagement de madame Lemieux au poste de psychologue;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire Sylvain Bureau et résolu :

**QUE** madame Julie A. Lemieux soit engagée à un poste de psychologue, régulier temps plein à 100 %, aux Services éducatifs jeunes, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2018, sous réserve d'une période d'essai de douze (12) mois comme stipulé aux dispositions de la clause 5-3.02 de la convention collective régissant le personnel professionnel.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**5.3.2 RE 2018-09-2971 ENGAGEMENT À UN POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAVILLON-DE-L'AVENIR – SERVICE AUX ENTREPRISES – MADAME BRIGITTE GAGNON**

**CONSIDÉRANT QU'**un poste d'agent de développement, régulier temps plein à 100 %, a été ouvert au centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir – Service aux entreprises;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de combler ce poste qui fait partie du plan d'effectif du personnel professionnel;

**CONSIDÉRANT QUE** la commission scolaire a suivi la séquence prévue à l'article 5-2.00 de la convention collective des professionnels;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire Bernard Pelletier et résolu :

**QUE** madame Brigitte Gagnon soit engagée à un poste d'agente de développement, régulier temps plein à 100 %, au centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir – Service aux entreprises, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2018, sous réserve d'une période d'essai de douze (12) mois comme stipulé aux dispositions de la clause 5-3.02 de la convention collective régissant le personnel professionnel.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**5.4 AUTRES MOUVEMENTS DE PERSONNEL**

**5.4.1 RE 2018-09-2972 PRÊT DE SERVICES DE PLUS DE TROIS MOIS – MADAME MEGGY PELLETIER, PSYCHOÉDUCATRICE – RESCISION DE LA RÉOLUTION N° RE 2018-06-2942**

**CONSIDÉRANT** la résolution n° RE 2018-06-2942 autorisant un prêt de services de plus de trois mois de madame Meggy Pelletier, et ce, au bénéfice du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Pelletier n'a pu être remplacée;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire Martine Hudon et résolu :

**DE RESCINDER** la résolution n° RE 2018-06-2942.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**7. RE 2018-09-2973 LEVÉE DE LA SÉANCE (À 19 H 40)**

**IL EST PROPOSÉ** par la présidente, Edith Samson, et résolu :

**QUE** la séance soit levée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire général,

La présidente,

Eric Choinière

Edith Samson